

Assemblée générale de mars 2008 – Rapport d'activité de l'exercice 2007

Sans revenir sur le détail des démarches répercutées tout au long de l'année par les bulletins, ce document entend rendre compte à l'assemblée générale de ce que notre association a vécu durant l'année 2007 et fournir à chacun les éléments qui lui permettront de se faire une idée précise de la situation actuelle en vue de proposer les orientations adaptées pour l'exercice 2008.

1. La mise en œuvre des orientations de la dernière AG

L'assemblée générale qui s'est tenue à Rennes en février 2007 avait retenu et voté 6 orientations pour notre association. Il nous faut vérifier, à la fin de l'exercice 2007, si les objectifs souhaités ont été atteints. Le compte rendu de cette AG a été publié dans notre bulletin n° 36, de mars 2007.

1.1. Défense collective de nos droits.

« Encourager et poursuivre l'action en justice à visée collective. »

Cette orientation a été précédée et introduite par le colloque organisé en janvier 2007 par l'université de Montpellier, sur la protection sociale des cultes, en présence de juristes et d'un représentant du ministère des Affaires Sociales, ainsi que du directeur de la Cavimac. On a pu entendre en particulier Blandine CHELINI-PONT, Emmanuel TAWIL de la Faculté de droit d'Aix-Marseille III, et une communication remarquée de Georges DOLE, empêché pour raison de santé. Un des objectifs de ce colloque était de faire identifier *officiellement* les anomalies de notre système de retraite, par des voix faisant autorité en matière de droit social. Les actes de ce colloque ont été publiés dans les Cahiers Sociaux du Barreau de Paris n° 194. Les coprésidents et plusieurs membres de l'Association étaient présents en tant qu'invités. À partir de là, s'ensuivirent plusieurs types de démarches, toujours accompagnées au plus près par nos conseillers juridiques, Me Alain GARAY et le Pr. Philippe COURSIER, que nous avons de nouveau missionnés après notre AG de Rennes.

1.1.1. Rencontres avec des décideurs politiques.

En premier lieu, nous avons rencontré Claude TOVIN, à la veille de la fin de son mandat de député, toujours aussi sensible à notre problème compris avec une clairvoyance aussi perceptible que celle de sa 1^{ère} intervention en 1979. Nous avons retenu ses recommandations de faire expertiser et valider nos propositions par des techniciens des ministères avant une rencontre avec le rapporteur de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Ce fut ensuite, le représentant du Médiateur de la République qui nous a appris, à notre grande stupéfaction, que le dossier fin prêt en septembre 2006 était bloqué par le délégué général du médiateur au motif qu'il fallait d'abord consulter la hiérarchie catholique... laquelle semble avoir enterré le dossier.

Ce fut enfin un rendez-vous avec le rapporteur de la loi de financement de la Sécurité Sociale au Sénat, rencontre qui a permis d'introduire une demande d'amendement et déclenché l'action des adhérents auprès de nos sénateurs (voir point 1.1.6.)

1.1.2. Rencontres avec des fonctionnaires :

Nous avons été reçus par deux représentants des ministères de tutelle à sensibilité différente.

Ce fut d'abord madame Mireille LE ROUX, Chef du Bureau des régimes spéciaux au ministère des Affaires Sociales, et son adjoint monsieur Frédéric GUILLEMIN. Leur vision de notre problème nous est apparue bien limitée et fortement marquée par les rapports qui les lient à la hiérarchie catholique y compris dans le vocabulaire employé pour parler de notre situation. Un rachat des périodes antérieures à 1979 aurait, d'après eux, une conséquence financière énorme. Ils ne voient donc pas de solution en dehors des actions devant les tribunaux.

Ce fut ensuite monsieur Didier LESCHI, Chef du Bureau Central des Cultes au ministère de l'Intérieur. Celui-ci, se situant, nettement dans un cadre de laïcité, a fait montre d'une vision plus aiguë. Il est convaincu que la seule issue possible est d'ordre politique et estime que l'incidence financière de nos demandes est « une broutille ».

1.1.3. Rencontres avec les interlocuteurs religieux

La coprésidence a accepté de participer à plusieurs réunions avec la Tripartite sociale, où ont alterné le « chaud » (allant jusqu'à des espoirs de travail technique commun et de démarches conjointes auprès des décideurs politiques) et le « froid », comme lors de la dernière rencontre entre la Tripartite d'une part et Loré DE GARAMENDI accompagnée de nos Conseils d'autre part, où nous a été signifié un total désintérêt pour nos demandes. Leur volonté d'agir seuls a été fortement proclamée. Nous avons noté cependant une petite ouverture concernant l'interprétation de l'application des textes pour les trimestres avant 1979 où les membres de la Tripartite se demandent si, face à la Cour Européenne il ne s'agit pas d'une discrimination. Sans doute que cette hypothèse ira rejoindre aussi leur musée de Bonnes Intentions...

Même si nous n'avons jamais voulu apparaître comme ceux qui claquent la porte, nous nous sommes toujours situés avec franchise sur le plan du droit, et il est désormais plus clair que jamais que ce n'est pas de la bonne volonté de l'institution catholique que nous attendons le salut. À noter cependant que si nous avons obtenu le statu quo sur l'USM2, on n'entend plus parler de compléments de ressources que l'institution catholique verserait aux AMC nécessaires pour amener leurs ressources à 930 € mensuels (la promesse de Lourdes), ni de l'amélioration des petites pensions des AMC résidant à l'étranger qui ne peuvent percevoir ce secours complémentaire, et pour lesquels ils nous ont toujours assurés être très attentifs et chercher une solution spécifique.

1.1.4. Rencontre avec le P. Philippe POTIER, nouveau président de la Cavimac,.

Nous avons pris soin de nous présenter au nouvel élu, dès le début du mois d'octobre, en lui rappelant nos positions. Nos représentants à la Caisse nous en ont fourni l'occasion :

Le directeur de la Cavimac qui a dû faire face à une inspection de l'IGAS s'était en effet autorisé, dans ce cadre, une présentation tendancieuse de notre Association comme étant une source d'agitation irresponsable. Cela a donné lieu à des mises au point, tant de la part de nos représentants à la Caisse que de la part de la coprésidence qui a demandé au contrôleur signataire la rectification de son rapport et a finalement rencontré le nouveau président, le P. Philippe POTIER. Bien que l'entretien nous ait apparu positif, force est de constater que son dernier courrier, daté du 21 octobre 2007 et précisant qu'il était *intéressant, juste et utile* de distinguer trois périodes d'activité pour le calcul de la pension de retraite Cavimac **ne laisse présager aucune volonté de changement** dans la liquidation scandaleuse de ladite pension, car ces inégalités de traitement constituent une regrettable exception dans le paysage des régimes de retraite.

1.1.5. Rencontres avec l'ARRCO : des techniciens du régime complémentaire

Le 14 juin au siège de l'ARRCO, rue Jules César à Paris nous rencontrons le directeur et le sous-directeur du service Réglementation. Après un accueil excellent et un rappel des positions actuelles, il est apparu au fil des échanges que certains arguments pourraient être revisités, car l'adossement au Régime Général ouvre des perspectives nouvelles. Une analyse plus approfondie des limites de la notion fictive de revenu d'activité perçu individuellement, notion qui nous apparaît contraire aux dispositions générales d'ordre public, devrait permettre de trouver une solution pour les ex-congréganistes.

À noter que chaque rencontre a fait l'objet d'envoi de courriers de remerciements résumant nos positions, nos demandes et nos attentes.

1.1.6. Démarches de l'Association et des adhérents auprès de décideurs politiques.

En vue du vote de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008, un amendement, portant sur la revalorisation au niveau du minimum contributif, pour les AMC, des trimestres antérieurs à 1979, a été rédigé avec nos conseillers juridiques et transmis à la commission des finances au Sénat. Cet amendement, qui était accompagné d'une annexe financière et d'une brève présentation de notre association, n'a finalement pas été inscrit à l'ordre du jour des débats du Sénat sur cette loi. Retenons en revanche qu'il a été, pour nos adhérents, l'occasion de nombreux contacts avec leurs sénateurs : une vraie campagne de sensibilisation des décideurs politiques se développe à partir de là, avec des espoirs raisonnables de voir cet amendement repris lors de prochaines échéances législatives.

Nous précisons que nous avons fait la même démarche auprès des présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale, et contacté aussi le Haut Commissaire aux Solidarités Actives Contre la Pauvreté. Enfin, le 11 décembre dernier, nous avons adressé un courrier au Président de la République, avec un mémoire de deux pages.

1.1.7. Espagne : un cas à part, ou un modèle pour l'Europe ?

Nous suivons attentivement par ailleurs ce qui se passe en Espagne et le résultat de l'action des *Secularizados* (AMC d'outre Pyrénées) qui ont franchi une première étape décisive auprès des responsables politiques et ecclésiastiques. En effet, le 22 novembre la séance plénière du congrès des députés a approuvé la loi 40/2007 datée du 4 décembre 2007, portant diverses mesures de sécurité sociale (bulletin officiel du 5 décembre 2007) dont la disposition additionnelle n° 23 concernant la "Protection sociale des prêtres et religieux (ses) sécularisés de l'Église catholique" qui dit textuellement ceci :

"Le gouvernement présentera au congrès des députés, dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur de la loi, un rapport sur les mesures à adopter concernant les prêtres et les religieux sécularisés de l'Église catholique, mesures rendant possible l'amélioration des mécanismes de financement de l'augmentation de [leur] pension de retraite, conformément à la disposition additionnelle n°10 de la loi 13/1996 du 30 décembre 1996, portant diverses mesures fiscales, administratives et d'ordre social."

Autrement dit, le moment est venu, où, pour réparer l'injustice flagrante à laquelle ont été soumis les sécularisés, le gouvernement devra sous commandement légal émanant du congrès des députés, établir des mesures qui amélioreront la situation des sécularisés relativement au paiement du rachat des cotisations correspondant à la période de service au sein de l'Église.

1.2. Défense individuelle de ses droits.

« Ne pas négliger les transactions et actions individuelles en justice. »

Non seulement elles n'ont pas été « négligées », mais elles continuent d'apparaître au conseil d'administration comme l'indispensable complément à nos actions à visée collective ! Nous n'avons ni lisier ou poisson frais à répandre devant les préfectures, ni milliers de manifestants pour envahir les rues de nos villes et ainsi soutenir ou contrer des réformes nous concernant : nous utilisons donc d'autres leviers, dont celui des actions en justice, qui pour l'heure ne peuvent être qu'individuelles.

1.2.1. Les procès devant les TGI

Faisant suite à l'échec d'une demande de transaction, ces procès vont juger du différend entre un AMC qui s'estime lésé au moment de sa retraite et les responsables de la collectivité religieuse qu'il a quittée et qui affirment qu'ils ne lui doivent plus rien. Plusieurs transactions individuelles ayant abouti, et les procédures étant longues, aucun procès n'a encore eu lieu. Le premier est prévu pour le début 2008 (date certainement connue au moment de l'AG). Il est l'occasion d'une mobilisation locale, avec comité de soutien, intéressante sous deux aspects :

- symboliquement, autour de l'Association Droit des Femmes,
- juridiquement par l'implication de professeurs de droit et la sensibilisation de leurs étudiants sur le problème de la retraite des ressortissants de la Caisse des cultes qui ont quitté leur institution culturelle ou religieuse.

1.2.2. Les procès devant les TASS

Ces procès doivent juger du litige entre la Cavimac qui soutient que ses ressortissants sont affiliés à compter de leur premier engagement religieux et le requérant qui estime que la Caisse ne se conforme pas en cela aux règles générales de la Sécurité Sociale. Jean DOUSSAL a été le pionnier de ce type d'action, et a ensuite assisté et accompagné, en s'impliquant fortement, cinq autres adhérents (des bretonnes) ; tous ont gagné en première instance. La Cavimac a fait appel et fait en sorte, par des demandes de report et par l'envoi de ses conclusions à la veille des audiences, de retarder le plus possible la décision d'appel que nous espérons tous. En attendant, la dynamique créée par ces procès et l'expérience acquise par ceux et celles qui ont beaucoup travaillé à cette occasion, les mettent en position de « parrainer » tous ceux, futurs pensionnés, qui sont prêts à se former pour se lancer dans une démarche semblable, en élargissant la contestation à l'ensemble du litige : le mode de calcul de la retraite de base et l'absence de régime complémentaire (ou de dispositif de substitution), obligatoire pour tout affilié à un régime de Sécurité Sociale. Une première session de formation a eu lieu à Paris en septembre 2007. Une seconde s'est organisée en fin d'année, qui aura lieu à Rennes le 8 janvier 2008, veille de l'audience d'appel¹.

1.3. Communication externe :

Faire connaître notre cause.

« Intensifier notre recours aux médias pour informer et faire pression. Amplifier notre communication externe (avec ceux qui sont toujours dans l'institution, l'APSECC, nos réseaux, etc.). »

Autres leviers pour appuyer notre action :

1.3.1. Les médias

L'Assemblée Générale de Rennes, les procès devant les TASS, quelques initiatives individuelles d'adhérents profitant d'un contact positif avec un journaliste, tout est désormais prétexte pour faire connaître, via les médias, sans honte et avec dignité, la situation des AMC retraités. Le dossier de presse qui avait été préparé pour Lourdes en novembre 2006 a été réactualisé en permanence. Il donne avec précision aux journalistes les éléments de fond qu'ils peuvent illustrer à partir de portraits individuels.

1.3.2. Réseaux

Nos appels à dons pour financer nos actions ont été l'occasion d'activer des solidarités parfois inattendues. Parmi les 156 nouveaux adhérents et les 119 nouveaux donateurs de 2007, une cinquantaine au moins sont des prêtres ou religieux en fonction. L'importance des dons comme celle du nombre de donateurs sont, elles aussi, significatives de l'adhésion que recueillent les orientations prises et de l'engagement personnel de plusieurs adhérents pour informer leurs relations des objectifs de l'APRC et solliciter leur soutien.

1.3.3. APSECC

Alors que dans les années passées, nos relations officielles avec l'APSECC se concrétisaient principalement par l'échange d'un émissaire à l'occasion de nos AG, nous avons cette année constaté le peu d'effet de

¹ Au moment où nous mettons la dernière main à ce rapport, nous savons que le jugement sera rendu le 13 février 2008.

ce type d'échange, pour sympathique qu'il soit. Dès les semaines qui ont suivi notre AG de Rennes, des contacts ont été pris par mail et ont été rendus officiels en juin par un courrier au Père Jean MIOSECC, président de l'APSECC où nous proposons « d'envisager une collaboration plus précise sur un point qui nous est commun, puisqu'il concerne **la retraite de tous les ressortissants Cavimac...** en commençant par une rencontre 'légère' pour nous concerter sur ce sujet ». Des circonstances diverses du côté de l'APSECC ont retardé la désignation de leurs représentants, et lorsqu'ils ont été désignés, la date prévue pour la première rencontre a été annulée pour raison de grève des transports, puis non reportée en raison de notre mobilisation interne sur d'autres chantiers : actions à visée collective et... perturbations survenues à propos du projet de modification de nos statuts.

Il convient cependant de signaler que plusieurs correspondants locaux entretiennent de bonnes relations avec l'APSECC et que des échanges existent à ce niveau. Le chantier reste lancé, le prochain conseil avisera.

1.4. Action auprès des autorités religieuses.

« Exiger avec force que les instances ecclésiastiques assument leurs responsabilités en matière de retraite complémentaire. »

Lors des rencontres avec l'instance Tripartite, comme dans tous nos échanges épistolaires, nous avons toujours présenté comme indissociables nos deux objectifs : revalorisation de la retraite de base et mise en place d'une retraite complémentaire. Mais il est devenu de plus en plus évident que les instances ecclésiastiques ne devanceront jamais le mouvement : au mieux suivront-elles celui qui serait imposé par les pouvoirs publics. C'est donc sur ces derniers, et dans leurs trois composantes, que nous avons concentré notre action :

- que ce soit en oeuvrant auprès des personnalités politiques et des fonctionnaires,
- que ce soit en exigeant – par les procès TASS ou par nos représentants au CA de la Caisse – que la CAVIMAC ait en tout un fonctionnement conforme à la loi,
- que ce soit par les procès individuels qui se préparent où seront assignés ou mis en cause les responsables religieux.

Nous ne sommes plus en tout cas – si nous l'avons jamais été ! – en situation de quémander humblement un secours à l'institution que nous avons quittée. Nous sommes des citoyens lésés dans leurs droits et qui demandent aux pouvoirs publics de les rétablir : à ceux-là de s'arranger ensuite avec le culte dont nous dépendons... car il faudra bien que quelqu'un paie !

Cette quatrième orientation de l'AG n'a donc pas été « boudée » par le C.A., mais sa mise en œuvre passe obligatoirement par les trois composantes du pouvoir public : administratif, législatif et judiciaire. Elle ne peut être réduite à des démarches effectuées par les responsables de l'APRC, l'engagement personnel des adhérents est indispensable et plusieurs l'ont fourni.

1.5. Fonctionnement des groupes locaux

« Consacrer une partie des cotisations au fonctionnement des groupes locaux.

Le C.A. en définira les modalités d'application. »

L'année écoulée a permis de préciser que le correspondant local est avant tout un animateur, capable

d'organiser une rencontre et d'en faire le compte-rendu, en se faisant aider si besoin. Il est désigné par le groupe local et « adoubé » par la présidence, et non pas le contraire... Il importe que le groupe local fasse part au conseil de ses attentes et qu'il vérifie que le correspondant qu'il désigne dispose des outils de communication nécessaires et surtout qu'il ait une vision de la vie associative qui définit l'AG comme instance suprême ! Sans doute faute d'avoir bien identifié cette mission simple, les bonnes volontés manquent parfois pour l'assumer. D'intéressantes initiatives ont cependant été prises par les groupes locaux et répercutées dans le bulletin (appels à solidarité, par exemple). Certains groupes (Haute-Savoie, Nord...) ont fait ponctuellement appel à l'un des coprésidents pour participer à leurs réunions.

1.6. Révision des statuts.

« Réactualiser les statuts en ce qui concerne : les membres associés, les ayants droit, les pouvoirs non nominatifs, le renouvellement du CA, etc. ».

Le CA ainsi missionné a pris à bras-le-corps ce projet de réactualisation des statuts. Une commission légère a longuement consulté, échangé, réfléchi, rédigé, repris, corrigé, avant que le CA tout entier ne se mette à l'ouvrage, d'abord en décidant (séance du 12 mai) que l'intégration des membres associés devrait se faire en définissant les membres actifs par leur implication dans la défense des objectifs et non par la référence à un éventuel engagement religieux passé (cette référence pouvant subsister dans la définition des objectifs). Tous les membres du conseil se sont remis à l'ouvrage sur une énième version qu'ils ont reçue 15 jours avant la séance du 15 septembre où elle a été relue entièrement et discutée article par article, et amendée. Enfin, le conseil a donné son aval pour proposer cette nouvelle version au débat de tous les adhérents afin de recueillir d'ultimes amendements, par publication dans le bulletin 38, soit plus de 4 mois avant l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 19 janvier 2008. La version à soumettre au vote devait être publiée au début du mois de décembre.

Il nous est apparu que la modification des statuts ainsi proposée, conformément aux orientations des dernières AG, suscitait - par des réactions certes minoritaires mais très vives allant parfois jusqu'à la remise en cause des décisions d'AG et même des personnes -, davantage de problèmes qu'elle n'en résolvait ; qu'elle donnait lieu à un débat s'annonçant long et fourni au moment où nos forces étaient, sans doute plus que

d'habitude, largement mobilisées sur des chantiers extérieurs ; qu'elle faisait en outre apparaître des clivages et des points de vue dont le rapprochement nécessitait à tout le moins des délais de maturation et des dépenses d'énergie disproportionnées au regard des forces disponibles pour ce chantier au moment où il fallait le conduire.

Nous avons donc estimé plus sage et prudent de déclarer que nous n'étions pas en mesure, dans ces circonstances, de mettre en oeuvre les orientations des AG portant sur la révision des statuts. La coprésidence, après consultation du conseil, a décidé alors d'annuler l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le 19 janvier 2008.

1.7. Comptabilité de l'Association

« Organiser la vérification aux comptes, etc. »

Après divers autres contacts, c'est Nicole et Luc BARTARD, adhérents du Vaucluse, qui ont donné leur accord à notre trésorier pour travailler à la vérification de nos comptes... et se sont mis à l'ouvrage. Ils apposeront désormais leur visa au rapport du trésorier ou y apporteront leurs commentaires.

2. Visages et outils de l'Association

On voudrait montrer ici un portrait fidèle et pas trop subjectif, ce qui est toujours difficile. Comme le peintre ou le photographe qui s'équipent des outils adaptés, nous pouvons nous aussi montrer un visage de notre association avec les outils que sont les chiffres : nombre d'adhésions et de dons.

C'est en 2005 que nous avons modifié nos outils de gestion dans le but de conserver et d'exploiter l'historique des relations avec les adhérents et les donateurs. Pour ceux qui ne sont pas allergiques aux courbes, une annexe donne en six tableaux un film des adhésions recueillies depuis 2003 et des dons reçus depuis 2005. Un commentaire succinct permet de guider l'interprétation sans l'imposer.

Pour passer du statique au dynamique, les instantanés de fin 2006 et fin 2007 sont agrémentés de deux nouvelles colonnes qui montrent les « revenants » 2007 (ils s'étaient abstenus en 2006 et peut-être avant), aussi bien pour les cotisants que pour les donateurs.

On a aussi recherché les nouveaux adhérents ou donateurs pour 2007 (certains sont les deux, et certains nouveaux donateurs sont d'anciens adhérents !). Ils apparaissent dans les colonnes « nouveaux 2007 ».

Cotisations / Dons — Cotisants / Donateurs

Catégorie	2006		2007		2007 et non 2006		Nouveaux 2007	
	Cotisants	Donateurs	Cotisants	Donateurs	Cotisants	Donateurs	Cotisants	Donateurs
membres associés	106	27	148	53	58	17	52	24
donateurs		36		62		55	0	54
congréganistes	305	63	333	43	59	10	42	19
diocésains	360	97	393	71	57	3	43	20
ayants droit	27	3	43	3	20	1	15	2
info non connue	1		2		1		1	
info sans objet	1		2		1		1	
Totaux	800	226	921	232	196	86	154	119

Enfin, et pour réactiver l'obligation statutaire de présenter les nouveaux adhérents à l'agrément du conseil d'administration, nous avons créé une rubrique « création fiche » qui en indique la date, et très sommairement le motif qui a provoqué l'adhésion ou l'envoi d'un don.

Voici la répartition selon nos catégories des fiches créées en 2007 :

Catégorie	Nombre
membres associés	41
donateurs	50
congréganistes	35
diocésains	19
ayants droit	10
info non connue	0
info sans objet	1

Ce sont des invitations personnelles qui ont provoqué les adhésions des membres associés et des bienfaiteurs : il faut savoir se lancer !

Les congréganistes et les diocésains sont venus vers l'APRC par les actions en justice et leurs répercussions dans les médias. Souvent ils ont entre 50 et 65 ans mais ne peuvent ou ne pourront demander leur retraite en raison de la non reconnaissance de leurs périodes de noviciat ou de séminaire.

Chacun constatera que nous ne créons plus de fiches sans connaître un tout petit peu le candidat à l'adhésion : la catégorie « info non connue » a disparu ; elle demeure pour certains anciens adhérents qui n'ont pas cotisé depuis plusieurs années. La catégorie « info sans objet » concerne le correspondant de

l'association des *secularizados* qui mène en Espagne le même combat que nous en France.

Vous trouverez dans l'annexe statistique un tableau qui montre les « adhérents perdus ». Au-delà de la formule peu élégante, nous devons nous demander si nous avons suffisamment dit que personne ne doit renoncer à son adhésion pour raison économique. Et sans que le correspondant local cherche à forcer la main, son rôle peut se révéler déterminant pour emporter une adhésion à l'APRC : nous sommes 921 adhérents à la fin de 2007. Passerons-nous le cap des 1000 en 2008 ?

Tout ce travail de maintien et de développement des adhésions se fait aussi grâce à nos outils de communication : bulletin, rencontres locales, rencontres amicales (il y en a !), site Internet. Il se fait aussi surtout grâce à l'action obscure de ceux qui ne sont pas en première ligne. Il nous faut nommer et remercier ici tout particulièrement :

- Marie-Henriette PRIGNOT, qui réceptionne tout le courrier, appelle les adhérents pour leur demander des précisions, oriente et conseille les uns et les autres avec beaucoup de délicatesse, fait la saisie des fiches, des versements, des inscriptions et des pouvoirs pour les AG, remet les chèques à la banque, « dispatche » vers les coprésidents, le trésorier, etc.
- Michel BAUMANOIR, qui assume (avec une ou deux adhérentes du bordelais) les tâches d'impression et d'expédition des bulletins
- Georges DELENNE qui, en lien avec Paul CHIRAT, a passé de longues heures à la rénovation de notre site Internet... et assure désormais maintenance et mises à jour.

Avec eux, ce sont également tous les « soutiers » de l'Association, aussi indispensables que discrets, que la coprésidence tient à remercier.

3. Réflexion sur la situation actuelle

Pour conclure, nous ferons un petit retour en arrière.

Nous disions en juin 2004, dans le bulletin n° 25, notre volonté d'avancer pas à pas, faisant tout notre possible pour que l'objectif de l'APRC soit servi et poursuivi.

Déjà fortement impliqués dans l'organe de gestion de l'Association depuis plusieurs années, nous connaissions les tâches qui nous attendaient. Nous les avons acceptées à condition de les exercer sous forme collégiale.

Aujourd'hui, au terme de notre mandat, nous avons conscience que cette expérience a été riche et efficace puisque soutenue par tous les autres membres du conseil d'administration, elle nous a permis d'ajouter voire de multiplier les compétences de chacun.

Nous pouvons attester qu'en toute circonstance nous avons eu en vue le service de tous les adhérents, et à travers eux, celui de la cause que nous défendons.

Loré de GARAMENDI

Paul CHIRAT

Jean DESFONDS

Assemblée générale de mars 2008 – Rapport financier de l'exercice 2007

L'année 2007 est exceptionnelle en beaucoup de points, parmi lesquels on notera avec satisfaction une augmentation des cotisations de 2 479 €, ainsi que des dons, passant de 9 280 € à 16 395 €.

Soit un plus global de..... 9.594 €.

Bien entendu, il y a eu augmentation du nombre de cotisants (voir annexe statistique).

1. Présentation du compte de résultat.

1.1. Suivi de l'action à visée collective

L'assemblée générale ordinaire de Rennes avait approuvé les comptes 2006 et voté les orientations 2007. Parmi ces orientations, on avait longuement débattu des actions à visée collective, et, par la même occasion, le budget qui s'y rattachait. Il était d'importance puisque le coût global était prévu pour une somme de 41.097 €, comprenant les prestations de nos conseils juridiques et les déplacements de la coprésidence pour permettre ces actions.

Pour mémoire,

ce montant se répartissait de la façon suivante : **41 097 €**

- Conseils juridiques..... 31 806 €
- Déplacements pour leur mission..... 2 600 €
- Déplacements des co-présidents 6 691 €

Nous avons en réalité payé 32.269 € en honoraires et déplacements de nos conseils juridiques ; quant aux déplacements de la coprésidence, ils représentent 891 €.

Le total du poste *action à visée collective* se traduit donc par un total de 33.160 €, alors qu'il reste une somme de 1.302 € due à nos conseils juridiques au titre de la dernière convention.

1.2. Réintégration dans le compte d'exploitation, des dons affectés

Par souci de produire une présentation claire des comptes, deux postes laissés dans les années précédentes au niveau du bilan, mais non en compte d'exploitation, ont été réintégrés dans le compte d'exploitation 2007 dans des postes exceptionnels (produits et charges).

Ainsi, au 31 Décembre 2006, nous avons :

1. des dons affectés pour un montant global de 17 750 €, correspondant à :

- 2004 2 000 €
- 2005 6 470 €
- 2006 9 280 €

2. des charges de justice correspondant à :

- Honoraires conseils. jurid. en 2006 pour..... 11 204 €

Cette année 2007 les voit apparaître dans le compte d'exploitation :

- en produits pour les dons : 16 395 €
- en charges, à hauteur de : 33 160 €
pour les honoraires et les déplacements en rapport avec l'action collective.

Soit :

- pour les intervenants extérieurs : 32 269 €
- pour les déplacements des co-présidents 891 €

2. Présentation du budget prévisionnel.

2.1. Trésorerie

Elle présentait un solde global de 37.072 euro en début d'année 2007 et devait se trouver, selon le budget prévisionnel présenté à l'AG de Rennes, à 11.273 en fin d'année.

Elle se trouve en réalité à 28.633 €, donc plus élevée de 17.360 €, ceci pour les raisons qui suivent:

Libellé	Réalisé 2007	Prévu	Écart
➤ Dons.....	16 395	12 000	+4 395 €
➤ Cotisations adhérents.....	32 673	30 800	+1 873 €
➤ Frais de fonctionnement :	24 011	30 712	+7 189 €
➤ Action collective : 32.269 + 891 =	33 160	41 097	+7 937 €
➤ Solde AG de Rennes : dépassement de la provision.....			-810 €
➤ Différence sur remboursement de repas AG et divers.....			-3 224 €

Nous avons réduit le coût des bulletins (compris dans les frais de fonctionnement) par l'envoi via Internet et par un système moins onéreux en remplacement de l'imprimerie.

2.2. AG de DIJON.

Nous avons versé un acompte de 1.000 € en septembre puis un autre de 1.110 € en janvier 2008, raison pour laquelle il ne figure pas dans les comptes 2007. La provision de cette AG est diminuée des sommes versées par les adhérents d'une part pour les réservations de l'AG ordinaire de Dijon et d'autre part pour l'AG extraordinaire qui était prévue pour se dérouler à Paris le 19 janvier 2008. Toutes ces sommes ont été reprises dans les versements comptabilisés pour l'AG ordinaire de Dijon.

2.3. Postes principaux :

- Édition et envoi des bulletins :..... 4 403
- Déplacements du CA :..... 5 713
- Provision AG..... 4 000
- Affranchissements, hors bulletin..... 4 460

2.4. Prévisions pour 2008.

Il semble que cette année devrait confirmer en 2008 le nombre des adhésions de 2007 et le montant des frais de fonctionnement proche de ceux de 2007.

En l'état actuel, il semble prudent de confirmer un **budget prévisionnel** présentant des postes assez semblables à ceux de 2007, donc :

- Cotisations aux alentours de..... 33 000 €
- Dons pour..... 8 000 €
- Dépenses de fonctionnement pour..... 26 000 €

On doit prévoir en outre, des dépenses de justice pour 1 302 € (reste dû) et, en bon suivi des décisions prises en novembre 2005, le financement des actions individuelles en justice selon les priorités définies alors, notamment dans la hiérarchie des dossiers à soutenir.

Marcel SAGNOLE



NB : Le vérificateur aux comptes, institué l'an dernier, rendra compte de sa mission lors de l'AG. La synthèse comptable sera présentée oralement par le trésorier qui la tiendra à disposition des adhérents intéressés.

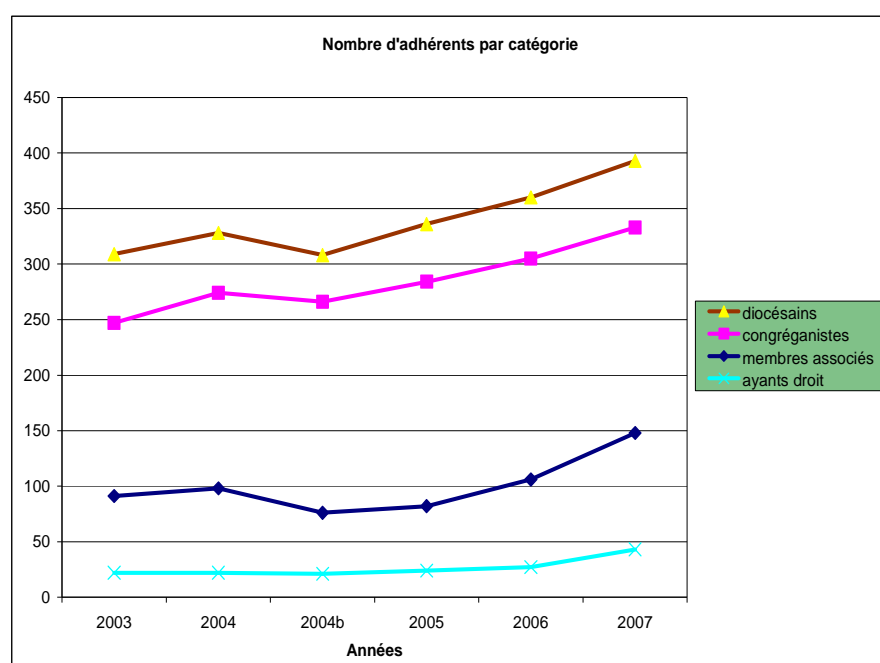
Le but de cette annexe.

En plus du plaisir que les statistiques peuvent procurer à ceux qui les établissent puis à ceux qui les interprètent, elles peuvent nous aider dans nos choix d'orientations. Les commentaires apportés aux graphiques qui suivent seront donc très brefs.

Les diagrammes tracés ici peuvent montrer quelques différences avec les données fournies dans des rapports d'activité précédents. Cela est dû à des changements de catégorie d'adhérents ou à des confusions rectifiées entre cotisations et dons. Le but poursuivi ne devrait pas en être affecté.

1. Évolution du nombre d'adhérents par catégories.

Il s'agit bien ici du nombre des adhérents, établi à partir des cotisations, ce qui exclut les donateurs qui n'auraient pas choisi d'adhérer.

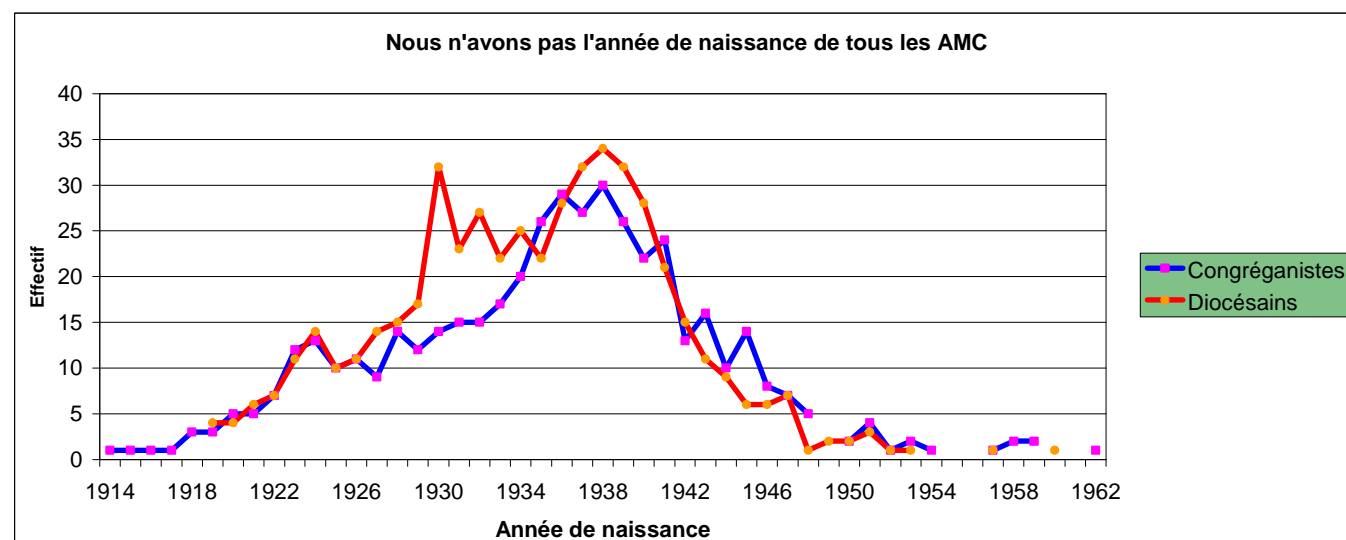


Les courbes confirment que la chute des effectifs en fin d'année 2004 était due à une communication insuffisante ou mal comprise au sujet du changement d'exercice (passage à l'année civile).

Les tendances sont maintenant non seulement rétablies, mais montrent une croissance importante alors que notre groupe social est plutôt vieillissant.

Le nombre des ayants droit s'est accru par une meilleure définition de cette catégorie. Leur participation plus importante aux AG de Nîmes et de Rennes les a poussés à cotiser en tant que membres actifs.

2. Pyramides des âges (uniquement pour les AMC).



3. Adhérents gagnés ou perdus d'une année sur l'autre.

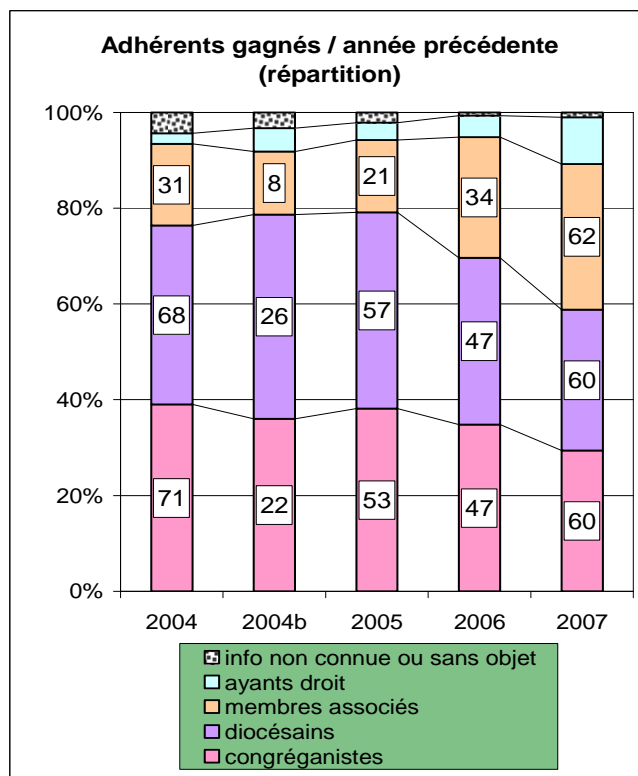
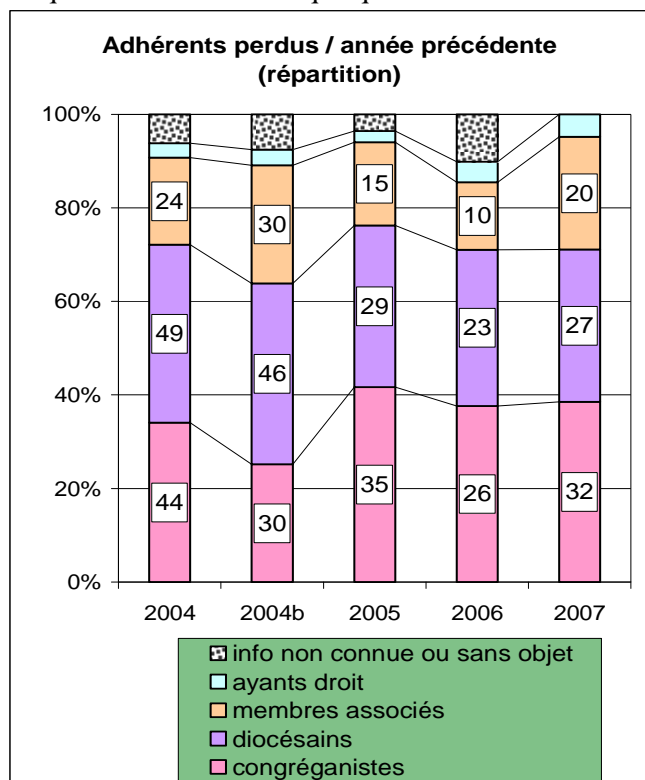
L'évolution du nombre des adhérents, même avec une répartition par catégorie, doit être complétée par celle des gains et des pertes d'effectif, afin de mieux traduire la vie de l'association.

Afin de mieux rendre compte de la mobilisation nécessaire pour ne pas perdre un seul adhérent, ces diagrammes sont donnés en pourcentages de l'effectif total. Il convient de bien noter que « gagné » ou « perdu » s'entend par rapport à l'année précédente : dans les « gagnés », il y a les nouveaux mais aussi les « revenus », et on peut espérer que parmi les « perdus », certains reviendront.

La mention sur le bulletin d'adhésion du caractère indicatif du montant de la cotisation ne suffit toujours pas à mobiliser des adhérents habitués à cotiser un an sur deux ou encore de temps en temps...

Ce diagramme traduit une nette augmentation relative des membres associés, mais n'indique pas que le renouvellement de la cotisation est, plus encore que pour les membres actifs, conditionné par la relance des amis. Cet état ne tient pas compte d'un groupe d'une vingtaine de membres associés de la région parisienne, qui envoient une cotisation globale.

Le nombre des adhérents qui indiquent leur volonté de ne plus adhérer est infime, cependant que nous déplorons chaque année le décès de quelques adhérents très fidèles.



4. Montant des cotisations et dons reçus.

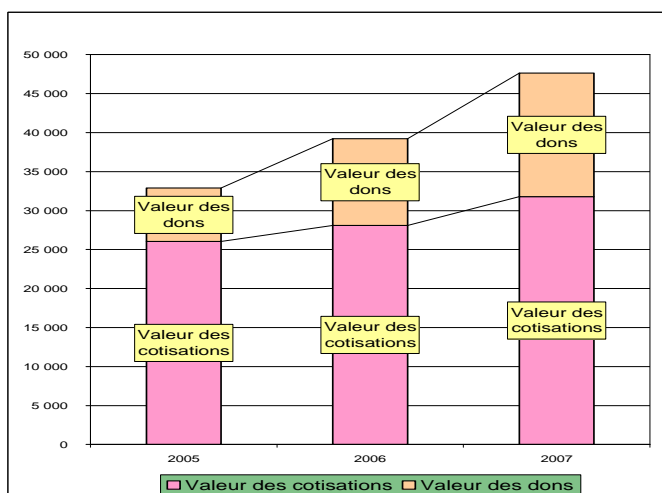
Les premiers dons, non sollicités directement, sont arrivés en 2005, avec l'annonce des premiers résultats de transactions et la volonté de passer à un échelon supérieur par des actions en justice. Le premier appel à dons pour faire face aux dépenses de recherches et actions juridiques a été lancé fin 2005 et les résultats sont arrivés en grande partie sur 2006.

Antérieurement à 2005, il y avait certes des « cotisations de soutien », parfois généreuses, mais nous n'avions pas de rubrique « dons ». Aussi, les diagrammes qui suivent ne font l'historique des dons et cotisations que depuis 2005.

4.1. Répartition des dons et cotisations.

Indépendamment du nombre des adhérents, la valeur des cotisations et dons est en augmentation.

Il s'agira de savoir comment les dons se répartissent entre les catégories d'adhérents et les donateurs.



4.2. Répartition des sommes collectées au titre de dons.

L'appel qui avait été lancé en 2005 pour la collecte de dons avait conduit à la création d'un compte spécial, pour ces « dons affectés ». Les donateurs répondaient à un objectif spécifique, la catégorie « dons » a été créée en plus de celle des cotisations.

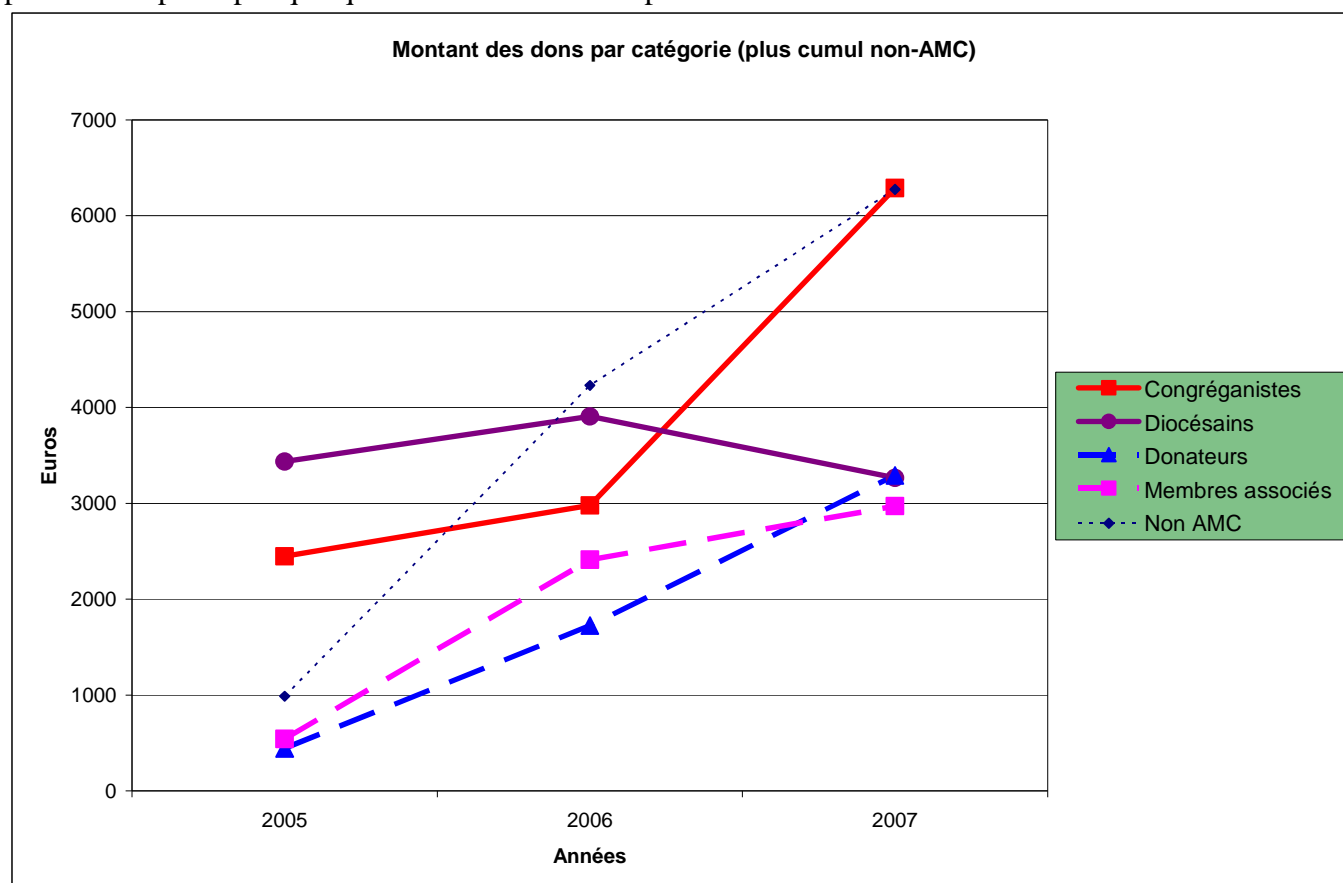
Par la suite, on a admis que lorsque les adhérents versent une cotisation très supérieure au montant indicatif, une partie est affectée en don, afin de ne pas faire monter de manière exagérée le montant de la cotisation moyenne. Les cotisations légèrement supérieures au montant indicatif compensent celles qui sont d'un montant inférieur.

Parfois, lorsqu'un versement arrive sans trop de précisions, ni sur le donateur ni sur l'affectation voulue, il est difficile de déterminer si le donateur doit être intégré à une catégorie d'adhérents ou s'il reste simple donateur. Aussi la secrétaire comptable, Marie-Henriette, prend systématiquement un contact par téléphone ou par courrier.

C'est, le plus souvent, le désir de suivre l'actualité de la vie associative (envoi du bulletin) qui conduit le donateur à opter pour la catégorie des membres associés, s'il n'est pas AMC.

Afin de montrer l'importance de ces deux catégories de personnes qui soutiennent financièrement notre combat, une courbe a été ajoutée ici (pointillés) qui trace le cumul des versements provenant des non AMC : membres associés, donateurs, ayants droit, personnes qui refusent de se déclarer AMC ou pour qui nous ne parvenons pas à collecter l'information.

On constate que cette catégorie arrive, en 2007, au même montant que celle des congréganistes qui est pourtant amplifié par quelques versements très importants.



On peut se hasarder à lire les moyennes suivantes qui restent à pondérer en tenant compte des quelques dons importants faits par des congréganistes :

Membres associés	Donateurs	Congréganistes	Diocésains
56.09 €	53.08 €	146.23 €	45.99 €

Et surtout, s'agissant de moyennes, ne leur faisons pas dire n'importe quoi !

5. Les fiches créées en 2007.

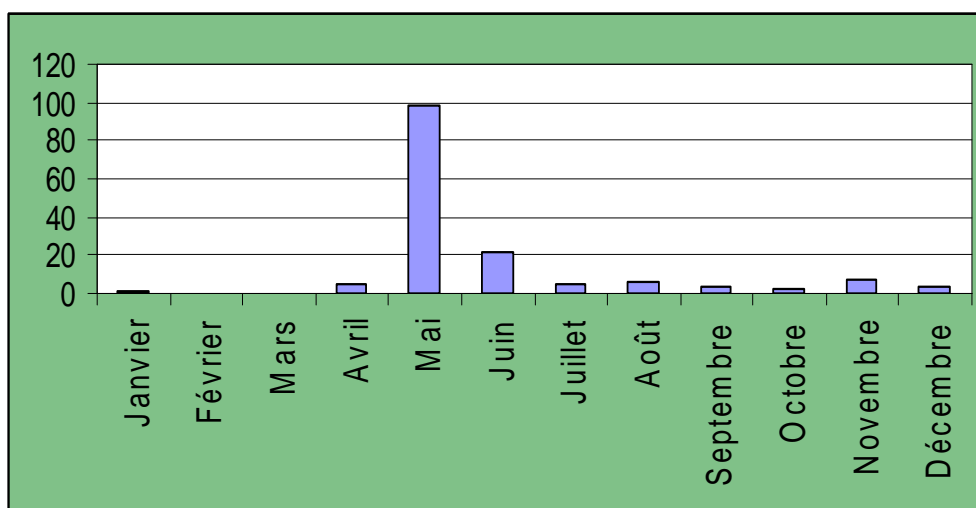
Il s'agit bien ici des **156 nouvelles fiches** : elle concernent aussi bien des adhérents que des donateurs.

5.2. Répartition par catégorie et par région.

Région	Total	Membres associés	Donateurs	Congreganistes	Dio-césains	Ayants droit	Sans objet
Rhône-Alpes	43	12	26	2	2	1	
Bretagne	28	3	5	13	5	2	
Nord-Pas-de-Calais	18	6	4	3	5		
Pays-de-la-Loire	16	3	6	5	1	1	
Bourgogne	13	9	2		1	1	
Île-de-France	10	2	4	3		1	
Midi-Pyrénées	7	1		4	2		
Aquitaine	3	1	1		1		
Champagne-Ardenne	3	1		1		1	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3	2				1	
Alsace	2			1	1		
Franche-Comté	2		1			1	
Poitou-Charentes	2			1		1	
Étranger	2			1			1
Auvergne	1	1					
Basse-Normandie	1			1			
Centre	1				1		
Languedoc-Roussillon	1		1				

5.3. À quel moment ont été créées les nouvelles fiches ?

Janvier	1
Février	0
Mars	0
Avril	5
Mai	99
Juin	22
Juillet	5
Août	6
Septembre	4
Octobre	3
Novembre	7
Décembre	4



Si le rythme est maintenant pris par les adhérents pour le versement des cotisations en début d'année civile, on constate que c'est l'assemblée générale avec la mobilisation qu'elle suscite, l'info qui passe par les médias, les bulletins qui suivent... qui sont des **éléments déclencheurs** de l'arrivée de nouveaux amis. **La motivation** restant, comme nous l'avons observé, la volonté de défendre ou soutenir les objectifs de l'APRC, surtout lorsque la presse fait mention d'action en justice.

5.4. L'âge et les trimestres Cavimac des nouveaux adhérents : beaucoup n'ont pas de secret...

Ce tableau ne concerne, pour les 156 nouvelles fiches 2007, que celles des 64 membres actifs dont on connaît l'année de leur naissance. Ce sont des ressortissants Cavimac (C pour congréganistes et D pour diocésains) ou ayants droit (A).

Age inférieur à 60 ans (retraite en vue !)

C	C	C	C	D	D	C	C	C	C
15				4	9		27		
48	49	53	54	56	57	57	59	59	59

Age compris entre 60 et 65 ans (retraite liquidable ?)

C	C	C	D	D	D	C	D	D	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	D
1	2	15	90		8				10	13	29	109			116	11	33	20	84	
60	60	60	60	60	61	61	61	61	62	62	62	62	62	62	63	64	64	65	65	65

Age supérieur à 65 ans (retraite liquidée...)

D	C	D	C	C	D	C	C	C	D	D	C	C	D	D	D	D	D	A	C	C
	13	30	43	120	16	17	24	72	78	62	56	74	150	54	70	48			80	26
66	67	67	67	67	68	68	68	68	68	70	71	72	72	73	73	75	75	76	79	84

On constate que 52 personnes sur 64 (sans distinction des hommes et des femmes !) ont déclaré leur âge, mais que seuls 24 congréganistes sur 33 ont indiqué le nombre de leurs trimestres Cavimac. Pour les diocésains, le ratio est de 12 sur 18.

Les contacts pris pour tenter de lever les secrets montre qu'il s'agit plus souvent de l'ignorance de beaucoup sur ces données concernant leur (maigre) retraite plutôt que d'une volonté de les dissimuler ! Il faut dire que le formulaire d'adhésion, par respect de la liberté de chacun et conformément à notre déclaration à la CNIL, n'impose pas la communication de ces données.

Petite conclusion sur cette annexe.

Les données que nous avons traitées ici concernent, comme une photo de famille, des « données » personnelles. Nous les avons traitées dans le strict respect de la déontologie de notre association, transmise depuis sa fondation.

Nous n'avons ni forcé la main de qui que ce soit pour les obtenir, ni fait fonctionner quelque réseau de renseignements généraux. Ce ne sont pourtant pas ces quelques lacunes dont il convient de tenir compte pour l'exploitation de cette annexe, qui déformeraient outrageusement notre photo.

Ainsi, l'écran scruté au fil de l'année par ceux qui ont saisi ces données, devient aujourd'hui et comme par magie, un miroir... le *beau miroir* qui dit à notre association : « **Tu es belle, regarde-toi !** ».